

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Le 1^{er} mars 2021

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue par vidéoconférence, mesure d'urgence (COVID-19) sous recommandation du MAMH, ce premier jour du mois de mars de l'an deux mille vingt et un, dès 19 h 30 et à laquelle sont présent(e) s : Mesdames les conseillères Ginette Bradley, Elizabeth Tomaras, Martine André et Louise Chénier ainsi que Messieurs les conseillers André Bélanger et Marc Lafontaine tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Philip Lapalme. Madame Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est également présente et agit en tant que secrétaire de cette séance.

Sont absent(e)s: Aucun.

ORDRE DU JOUR

***Résolution numéro 2021-03-044* – ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

La secrétaire dépose l'ordre du jour avec les corrections suivantes :

- Ajout du point 10.9 : Contrat de travail – Employé # 110015

Il est proposé par : Elizabeth Tomaras appuyé par : Marc Lafontaine

ET RÉSOLU que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} mars 2021 soit accepté tel que déposé et modifié avec les corrections ci-haut mentionnées.

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

***Résolution numéro 2021-03-045* – ACCEPTATION DES PROCÈS VERBAUX**

La secrétaire dépose les procès-verbaux et tous les membres présents à cette séance renoncent à la lecture.

Il est proposé par : Marc Lafontaine appuyé par : Martine André

ET RÉSOLU que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} février 2021 soit accepté tel qu'inscrit au livre des procès-verbaux.

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS

URBANISME

LOISIRS ET COMMUNICATIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES

Les questions reçues portent sur :

- Adoption d'une politique sur le harcèlement psychologique et d'un règlement sur la gestion contractuelle;
- Adoption d'un règlement municipal permettant aux citoyens de voter par la poste et / ou par voie électronique;
- Approbation des contrats des employés municipaux;

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

Le 1^{er} mars 2021

- Intentions du conseil municipal relativement au 100^e anniversaire de la Municipalité et ses festivités (Livres et célébrations);
- Engagement des élus municipaux à discuter dans le respect et la courtoisie en étant un modèle pour les jeunes.

Résolution numéro 2021-03-046 – ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de janvier et février 2021 déposées lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT que certains montants n’ont pas été dûment autorisés pour le mois de novembre et décembre 2020;

Il est proposé par : Marc Lafontaine

Appuyé par : Elizabeth Tomaras

ET RÉSOLU d’approuver la liste des comptes payés et à payer et la liste des transferts budgétaires du mois de janvier et février 2021, et les comptes manquants pour les mois de novembre et décembre 2020;

D’AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer les paiements des comptes inscrits à la liste totalisant un montant de 306 466,10 \$, soit :

Janvier et février 2021

Chèques émis par la municipalité	96 696,99 \$
Paiements électroniques par Accès D’Affaires de Desjardins	29 835,31 \$
Salaires nets	8 085,49 \$
TOTAL	134 617,79 \$

Novembre et décembre 2020

Chèques émis par la municipalité	154 501,15 \$
Paiements électroniques par Accès D’Affaires de Desjardins	17 347,16 \$
TOTAL	171 848,31 \$

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André

Contre : G. Bradley, A. Bélanger et L. Chénier

Monsieur le Maire vote pour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Anne-Marie Duval

Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

CORRESPONDANCE

Maire de Pincourt, Yvan Cardinal

Maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon

AFFAIRES COMMENCÉES

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Le 1^{er} mars 2021

AFFAIRES NOUVELLES

- **GREFFE**

DÉPÔT – DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), chacun des membres du conseil de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac dépose une déclaration, mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de Vaudreuil-sur-le-Lac et de la MRC de Vaudreuil-Soulanges et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

Résolution numéro 2021-03-047 – ABROGATION – RÉSOLUTION # 2020-04-299 – PROCÉDURE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} janvier 2018, les municipalités doivent adopter un règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT QUE dans ce règlement, il est notamment possible de déterminer les règles de passation pour les contrats;

CONSIDÉRANT la résolution # 2020-04-299 établissant la procédure de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil municipal de procéder à l'adoption d'un règlement relativement à la gestion contractuelle;

Pour ces motifs,

Il est proposé par : Marc Lafontaine appuyé par : Elizabeth Tomaras

ET RÉSOLU d'abroger la résolution # 2020-04-299.

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 2021-03-048 – PROCÉDURE RELATIVE À LA RÉCEPTION ET À L'EXAMEN DES PLAINTES – AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS (AMP)

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi n° 108, *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* (L.Q. 2017, c. 27) (ci-après : La Loi), a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (ci-après : CM), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande de soumissions publique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

Pour ces motifs,

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Le 1^{er} mars 2021

Il est proposé par : Elizabeth Tomaras

appuyé par : André Bélanger

ET RÉSOLU d'adopter la Procédure relative à la réception et à l'examen des plaintes (AMP).

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

• **RESSOURCES HUMAINES**

Résolution numéro 2021-03-049 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE ET LA MUNICIPALITÉ DE VAUDREUIL-SUR-LE-LAC

CONSIDÉRANT QUE conformément à la résolution # 2021-02-036, la Municipalité de Saint-Polycarpe offre les services de ressources à temps partiel à la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, et ce, depuis le 2 février 2021;

CONSIDÉRANT QUE suivant cette même résolution, il y a lieu de signer une entente intermunicipale relativement au partage des services administratifs avec la Municipalité de Saint-Polycarpe;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit la fourniture d'une équipe de trois (3) personnes ressources, à raison d'un maximum de 40 heures semaine au total;

CONSIDÉRANT QUE le tarif établi pour la fourniture de ce service est de 75 \$ de l'heure et que ce tarif inclut un montant de 30 % qui correspond aux avantages sociaux et autres charges sociales;

Pour ces motifs,

Il est proposé par : Martine André

appuyé par : Marc Lafontaine

ET RÉSOLU de conclure l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Polycarpe pour la fourniture des services de l'équipe administrative à temps partiel;

D'AUTORISER le maire, Philip Lapalme, à signer l'entente intermunicipale avec la Municipalité de Saint-Polycarpe.

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 2021-03-050 – DÉMISSION – EMPLOYÉ # 700093

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 700093 a remis le 10 février dernier sa démission à titre de Chef travaux publics et urbanisme pour la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

Pour ce motif,

Il est proposé par : Marc Lafontaine

Appuyé par : André Bélanger

ET RÉSOLU d'accepter la démission de l'employé # 700093 à titre de Chef travaux publics et urbanisme de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, effective à compter du 1^{er} mars 2021.

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Le 1^{er} mars 2021

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 2021-03-051 – DÉMISSION – EMPLOYÉE # 700091

CONSIDÉRANT QUE l'employée # 700091 a remis le 1^{er} février dernier sa démission à titre responsable des loisirs, de la culture et des communications pour la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac;

Pour ce motif,

Il est proposé par : Martine André

appuyé par : Elizabeth Tomaras

ET RÉSOLU d'accepter la démission de l'employée # 700091 à titre de responsable des loisirs, de la culture et des communications de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, effective à compter du 5 mars 2021.

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 2021-03-052 – ADOPTION – POLITIQUE EN
MATIÈRE DE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE**

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à la *Loi sur les normes du travail* pour obliger tout employeur à adopter et rendre disponible à ses employés, une politique en matière de harcèlement psychologique au travail;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite adopter une *Politique en matière d'harcèlement psychologique au travail*.

Pour ces motifs,

Il est proposé par : Martine André

appuyé par : Elizabeth Tomaras

ET RÉSOLU d'adopter la *Politique en matière d'harcèlement psychologique au travail*,

D'AUTORISER le maire, Philip Lapalme et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à signer la *Politique d'harcèlement psychologique au travail* donnant plein effet à la présente.

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 2021-03-053 – ADOPTION – POLITIQUE DE FRAIS DE
DÉPLACEMENT, DE REPAS, DE REPRÉSENTATION ET DE
CELLULAIRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite établir le cadre général régissant les frais de déplacement, les frais de repas, les frais de représentation et l'allocation relative aux téléphones cellulaires encourus par les employés de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac dans l'exercice de leurs fonctions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit, pour ce faire, instaurer une *Politique de frais de déplacement, de repas, de représentation et de téléphone cellulaire*.

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Le 1^{er} mars 2021

Pour ces motifs,

Il est proposé par : Marc Lafontaine appuyé par : Martine André

ET RÉSOLU d'adopter la *Politique de frais de déplacement, de repas, de représentation
et de téléphone cellulaire*;

D'AUTORISER le maire, Philip Lapalme et la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Anne-Marie Duval, à signer la Politique de frais de déplacement, de repas, de représentation et de téléphone cellulaire de la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac donnant plein effet à la présente.

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 2021-03-054 – CONTRAT DE TRAVAIL – EMPLOYÉ # 110015

CONSIDÉRANT la gravité des faits et gestes posés par l'employé # 110015;

CONSIDÉRANT notamment les graves manquements par l'employé # 110015 au Code d'éthique et de déontologie de la Municipalité;

CONSIDÉRANT les divers manquements à son contrat de travail;

Il est proposé par : Elizabeth Tomaras appuyé par : Marc Lafontaine

ET RÉSOLU que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil ordonne la destitution immédiate et effective en date du 1^{er} mars 2021 de l'employé # 110015 de ses fonctions.

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André;

Contre : G. Bradley, A. Bélanger et L. Chénier.

Monsieur le Maire vote pour.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

• **FINANCES**

Résolution numéro 2021-03-055 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 412 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité du village de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite emprunter par billets pour un montant total de 412 000 \$ qui sera réalisé le 8 décembre 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
332	412 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 332, la Municipalité du village de Vaudreuil-sur-le-Lac souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements.

Signataire autorisé	Signataire suppléant
---------------------	----------------------

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Le 1^{er} mars 2021

Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim	Julie Paradis, directrice générale adjointe, responsable du greffe par intérim
--	--

DE RÉVOQUER tout autre signataire autorisé et non mentionné à la résolution 2020-12-371 ainsi qu'à la présente résolution, à titre de signataire des chèques et documents bancaires.

Monsieur le Maire demande le vote :
Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier
Contre :
Monsieur le Maire s'abstient de voter
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Résolution numéro 2021-03-057 – CLICSÉQUR – NOMINATION
REPRÉSENTANTE AUTORISÉE**

CONSIDÉRANT la nomination de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, Madame Anne-Marie Duval;

CONSIDÉRANT QU'en complément de la résolution 2021-02-038, la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac dont le Numéro d'entreprise (NEQ) est le 8813433958 doit nommer un ou des représentants autorisés pour ClicSéQUR;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac désire nommer Madame Anne-Marie Duval comme personne responsable autorisée auprès de ClicSéQUR à Revenu Québec;

Pour ces motifs,

Il est proposé par : Elizabeth Tomaras appuyé par : Martine André

ET RÉSOLU d'autoriser Madame Anne-Marie Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à être la représentante autorisée auprès de ClicSécur, c'est-à-dire qu'elles sont autorisées :

- À inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- À gérer l'inscription de la municipalité à ClicSéQUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À consulter le dossier de la municipalité et à agir au nom et pour le compte de la municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Monsieur le Maire demande le vote :
Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier
Contre : aucun
Monsieur le Maire s'abstient de voter
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- **SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Le 1^{er} mars 2021

ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

En novembre prochain se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas. Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect.

Nous disons: « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement.

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***Résolution numéro 2021-03-060 – DÉSIGNATION – RÉPONDANT EN
MATIÈRE D'ACCOMODEMENT***

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac est assujettie à *Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un motif religieux dans certains organismes*;

CONSIDÉRANT qu'afin de respecter les obligations prévues par cette loi, Municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac doit désigner un répondant en matière d'accommodement;

Pour ces motifs,

Il est proposé par : Elizabeth Tomaras

appuyé par : Martine André

ET RÉSOLU de désigner le directeur général et secrétaire-trésorier comme répondant en matière d'accommodement;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à poser toute action et à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac**

Le 1^{er} mars 2021

Contre : aucun

Monsieur le Maire s'abstient de voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Avis de motion – RÈGLEMENT 358-2021 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE, LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, LE CONTRÔLE ET LE SUIVI BUDGÉTAIRE

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de règlement 358-2021 sur la gestion contractuelle, la délégation de pouvoirs, le contrôle et le suivi budgétaire est déposé et un avis de motion est donné par la conseillère Martine André à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

Avis de motion – RÈGLEMENT NUMÉRO 359-2021 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT NUMÉRO 342 (RMH 330-2021)

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement numéro 359-2021 remplaçant le Règlement relatif au stationnement numéro 342 – (RMH 330-2021) est déposé et un avis de motion est donné par le conseiller Marc Lafontaine à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

Avis de motion – RÈGLEMENT 328-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 328 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement 328-03 modifiant le règlement numéro 328 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin d'y ajouter les règles d'après-mandat est déposé et un avis de motion est donné par la conseillère Elizabeth Tomaras à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

Avis de motion – RÈGLEMENT 360-2021 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION (TAUX VARIÉS), DE COMPENSATIONS MUNICIPALES ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX CONFORMÉMENT AU BUDGET 2021

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement 360-2021 concernant l'imposition des taux de taxation (taux variés), de compensations municipales et de tarification des services municipaux conformément au budget 2021 est déposé et un avis de motion est donné par la conseillère Martine André à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

ADOPTION DE RÈGLEMENTS

Dépôt et présentation – RÈGLEMENT NUMÉRO 357-2021 RELATIF AUX MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

Suite à l'avis de motion donné par la conseillère Martine André lors de la séance ordinaire du 1^{er} février dernier et conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de règlement 357-2021 relatif aux modalités de publication des avis publics est déposé. Ledit règlement est disponible sur le site internet depuis le début de la séance.

PÉRIODE DE QUESTIONS AUX CONTRIBUABLES

Aucune question.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

***Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de
Vaudreuil-sur-le-Lac***

Le 1^{er} mars 2021

Madame Martine André se questionne relativement à la possibilité d’obtenir de la formation pour les élus municipaux.

Monsieur Marc Lafontaine évoque la possibilité de mettre sur le site Internet le webinaire pour la crue des eaux afin que les citoyens puissent en bénéficier.

Résolution numéro 2021-03-061 — LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : Marc Lafontaine appuyé par : Martine André

ET RÉSOLU que cette séance soit levée dès 22 h 32.

Monsieur le Maire demande le vote :

Pour : G. Bradley, A. Bélanger, E. Tomaras, M. Lafontaine, M. André et L. Chénier

Contre : aucun

Monsieur le Maire s’abstient de voter

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

Philip Lapalme
Maire

Anne-Marie Duval
Directrice générale et secrétaire-
trésorière par intérim